

Energie verte : la Cour des comptes dresse un bilan très critique

VERONIQUE LE BILLON Le 18/04 à 19:14 Mis à jour à 19:32



Les premiers contrats pour développer l'énergie solaire, qui bénéficiaient d'un tarif d'achat de l'électricité garanti pendant vingt ans, représenteront « 2 milliards d'euros par an jusqu'en 2030 pour un volume de production équivalent à 0,7 % du mix électrique », note la Cour des comptes. - *Bob Edme/AP/SIPA*

**Les magistrats pointent un « bilan industriel décevant ». Ils recommandent de « calculer et révéler le coût complet du mix énergétique programmé et les soutiens publics induits ».**

A quoi servent les énergies renouvelables ? Pas à développer l'industrie en France, regrette la Cour des comptes. « *Faute d'avoir établi une stratégie claire et des dispositifs de soutien stables et cohérents, le tissu industriel français a peu profité du développement des énergies renouvelables* », constatent les magistrats dans un rapport sur le soutien aux énergies vertes publié mercredi.

Ce « *bilan industriel décevant* » l'est d'autant plus « *en regard des moyens considérables qui sont consacrés au développement des énergies renouvelables* », pointe la Cour. En 2016, ils se sont élevés à 5,3 milliards d'euros, selon ses calculs. Et la montée en puissance devrait se poursuivre, avec une prévision de dépense publique de 7,5 milliards d'euros en 2023.

Alors que la feuille de route pour développer les énergies vertes ces dix prochaines années doit être adoptée d'ici la fin de l'année par le gouvernement, les auteurs du rapport préconisent notamment de favoriser davantage les énergies vertes thermiques (par exemple les chauffe-eau solaires) plutôt qu'électriques (solaire photovoltaïque et éolien).

### « Révéler le coût du mix »

Les subventions actuelles sont très largement le fruit des politiques passées. Ainsi, les premiers contrats pour développer l'énergie solaire, qui bénéficiaient d'un tarif d'achat de l'électricité garanti pendant vingt ans, représenteront « *2 milliards d'euros par an jusqu'en 2030 pour un volume de production équivalent à 0,7 % du mix électrique* », note la Cour des comptes.

Une pratique que le gouvernement veut aujourd'hui éviter de reproduire dans l'éolien en mer, en renégociant les prix accordés aux lauréats des appels d'offres. A défaut, « *la pleine réalisation des appels d'offres de 2011 et 2013 sur l'éolien offshore coûterait aux finances publiques 2 milliards d'euros par an pendant vingt ans pour un volume équivalent à 2 % de la production électrique* », note la Cour.

Pour mieux contrôler la politique de développement des énergies vertes, la Cour des comptes veut élargir le cercle des décisionnaires. Elle recommande ainsi de « *calculer et révéler le coût complet du mix énergétique programmé et les soutiens publics induits* », afin de conforter la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Et juge que le Parlement devrait être « *mieux associé à la définition des objectifs de développement des énergies renouvelables et des volumes financiers de soutien* ».

Véronique Le Billon

[@VLeBillon](#)